

**COMMUNE DE CARCÈS****DELIBERATION****N ° 2026-52****Publié le :****Objet :**

***Participation communale aux frais
d'abonnement des transports scolaires à
partir de la rentrée 2026/2027***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl – GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à l'organisation et au financement du transport scolaire ;

Considérant l'intérêt pour les familles domiciliées sur le territoire communal de bénéficier d'une aide financière pour les frais liés aux transports scolaires ;

Considérant que seules les personnes domiciliées dans la commune peuvent en bénéficier ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès des élèves aux établissements scolaires dans des conditions adaptées ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022-48 du 07 juin 2022, la commune avait décidé de participer aux frais d'abonnement des transports scolaires pour les élèves des collèges et lycées uniquement quel que soit l'abonnement, régional ou intercommunal, à **30 €** par élève demi-pensionnaire.

Considérant que la tarification combinée est supprimée,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE :

- **DE FIXER** à compter de l'année scolaire 2026/2027, une participation communale sur les abonnements au transport scolaire de la façon suivante :

RESEAU	Abonnement Annuel	Participation intercommunale	Participation communale
Agglomération Provence Verte	Primaire	0 €	0 €
Mouv'enbus	Collège / Lycée	50 €	30 €
	Etudiants jusqu'à 26 ans	50 €	0 €
La Région	90 € Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	30 €	30 €
ZOU	45 € quotient familial inférieur ou égal à 800 € - Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	20 €	0 €

- **DIRE** que les remboursements intercommunaux et communaux seront effectués sur la base d'un seul abonnement par ayant droit par an, et que le cumul des participations communales et intercommunales ne pourra être supérieur au montant de l'abonnement réglé par l'élève.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO